

Référence : FDS_647_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2
Date de révision : 11/05/2015
Remplace les éditions précédentes

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : INSECTICIDE SPRUZIT EC

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytopharmaceutique - Insecticide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

N – Dangereux pour l'environnement R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification - (CE) N°1272/2008 :

Dangereux pour l'environnement – Toxicité chronique catégorie 2 – H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Référence : FDS_647_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2
Date de révision : 11/05/2015
Remplace les éditions précédentes

2.2 Éléments d'étiquetage

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger



GHS09

Mentions de danger

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Indications complémentaires:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
(Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres (50 mètres pour arbres et arbustes d'ornement) par rapport aux points d'eau.

SPe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles.

2.3 Autres dangers

Ne pas déverser dans les eaux.

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-INDEX Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
Pyréthrine	8003-34-7 232-319-8	Xn – Nocif ; R20/21/22 N – Dangereux pour l'environnement ; R50/53	Acute Tox. 4 ; H332 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410	0,5%

Remarques complémentaires : Contient de l'huile de colza.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales	Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.
Après contact avec la peau	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
Après contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
Après ingestion	Assurer un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Eau, mousse, produits extincteurs en poudre, dioxyde de carbone

Référence : FDS_647_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2
Date de révision : 11/05/2015
Remplace les éditions précédentes

Agents d'extinction : aucun à notre connaissance
déconseillés pour des raisons
de sécurité

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune information disponible.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux
souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant
universel).

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune information disponible.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Uniquement utiliser comme insecticide à pulvériser
conformément au mode d'emploi

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Remarques relatives à la : Conserver à l'écart de toute source d'ignition.
protection contre l'incendie et
l'explosion

Conditions à remplir par les : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
lieux de stockage et les
conteneurs

Référence : FDS_647_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2
Date de révision : 11/05/2015
Remplace les éditions précédentes

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits	: Ne pas stocker avec les aliments pour animaux. Ne pas stocker avec des produits alimentaires.
Informations diverses relatives aux conditions de stockage	: Ne pas stocker par température > à 35° C. Protéger de la lumière. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé. Stocker au sec. Stocker au frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytopharmaceutique autorisé : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

CAS 8003-34-7 - Pyrèthre (après suppression des lactones sensibilisantes) : VME = 1 mg/m³ (source : INRS)

8.2 Contrôles de l'exposition

Pour la manipulation des produits phytopharmaceutiques conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	pas nécessaire
Protection des mains	Porter des gants résistants aux produits chimiques (Norme EN 374).
Protection des yeux	pas nécessaire
Protection de la peau	Porter un vêtement de protection
Mesures générales de protection	Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Mesures d'hygiène	Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: liquide
Couleur	: jaune

Référence : FDS_647_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2
Date de révision : 11/05/2015
Remplace les éditions précédentes

Odeur	: caractéristique
pH (1% dans de l'eau)	: 6,6 à 20 °C
Point d'ébullition (décomposition)	: Environ 300°C
Point de fusion	: -17,6 °C
Point d'éclair	: 145 °C
Température d'inflammation	: > 400 °C
Densité	: 0,92 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité dans l'eau	: émulsionnable
Viscosité (dynamique)	: 67,1 mPa*s (20°C)

9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

: Pas de donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

: Pas de donnée disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Pas de donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

: Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

Référence : FDS_647_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2
Date de révision : 11/05/2015
Remplace les éditions précédentes

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

DL50 aiguë par ingestion	: > 2000 mg/kg – rat - (OCDE 401)
DL50 aiguë par contact avec la peau	: > 2000 mg/kg – rat - (OCDE 402)
CL50 aiguë par inhalation	: 2,36 mg/l – rat – (OCDE 403) – Résultat non pertinent car valeur maximale techniquement atteignable - Concentration la plus élevée possible pour les tests.
Irritation de la peau	: Non irritant – Lapin – (OCDE 404)
Irritation des yeux	: Non irritant – lapin – (OCDE 405).
Sensibilisation de la peau	: non sensibilisant - Cochon d'Inde – (OCDE 406).

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement	Poisson CL 50 = 3,59 mg/l (96 h) truite arc-en-ciel OCDE 203 Daphnie CE 50 = 1,55 mg/l (48 h) Daphnia magna OCDE 202 Algues CE 50 = 65,1 mg/l (72 h) Desmodesmus Subspicatus Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
-------------------------------------	---

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible

Référence : FDS_647_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2
Date de révision : 11/05/2015
Remplace les éditions précédentes

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN 3082	UN 3082	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (pyréthrines) Code tunnel : E	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (pyrethrins) EMS : F-A, S-F	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Classe 9 Etiquette n° 9  Marque pour l'environnement	Classe 9 Etiquette n° 9  Marque pour l'environnement	Classe 9 Label n° 9  Marque pour l'environnement
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	OUI	Polluant marin	OUI
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes précautions particulières autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE avant 2015 : 1173
 Rubrique ICPE après 2015 : 4511

 Teneur COV (composants organiques volatils) : 0,5 %

Référence : FDS_647_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 2
Date de révision : 11/05/2015
Remplace les éditions précédentes

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3

R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3

H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H332	Nocif par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Cette FDS a été révisée : Section 2 – Section 8 – Section 15.

AMM n° 2090199 – INSECTICIDE SPRUZIT EC

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.